

# AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

## Amen Bank

**Siège Social** : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

(en 1000 DT)

Période	1 er trimestre 2018	1 er trimestre 2017	au 31 Mars 2018	au 31 Mars 2017	au 31 Décembre 2017 certifié
<b>1- Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>191 790</b>	<b>164 954</b>	<b>191 790</b>	<b>164 954</b>	<b>716 968</b>
• Intérêts et revenus assimilés	125 334	107 713	125 334	107 713	479 716
• Commissions en produits	24 945	22 582	24 945	22 582	91 362
• Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22 268	18 972	22 268	18 972	82 385
• Revenus du portefeuille d'investissement	19 243	15 687	19 243	15 687	63 505
<b>2- Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>97 902</b>	<b>82 887</b>	<b>97 902</b>	<b>82 887</b>	<b>356 866</b>
• Intérêts encourus et charges assimilées	95 188	80 958	95 188	80 958	346 461
• Commissions encourues	2 714	1 929	2 714	1 929	10 405
<b>3-Produit net bancaire</b>	<b>93 888</b>	<b>82 067</b>	<b>93 888</b>	<b>82 067</b>	<b>360 102</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>513</b>	<b>358</b>	<b>513</b>	<b>358</b>	<b>1 681</b>
<b>5- Charges opératoires</b>	<b>35 428</b>	<b>29 216</b>	<b>35 428</b>	<b>29 216</b>	<b>121 993</b>
<b>Dont ;</b>					
• Frais de personnel	24 916	22 752	24 916	22 752	92 307
• Charges générales d'exploitation (*)	8 693	4 863	8 693	4 863	22 598
<b>6- Structure du Portefeuille</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 097 621</b>	<b>1 948 731</b>	<b>1 892 208</b>
• Portefeuille- titres commercial	-	-	617 444	632 811	530 671
• Portefeuille d'investissement	-	-	1 480 177	1 315 920	1 361 537
<b>7- Encours des créances à la clientèle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 068 952</b>	<b>5 930 646</b>	<b>6 073 730</b>
<b>8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 100 948</b>	<b>5 060 223</b>	<b>5 137 206</b>
<b>Dont ;</b>					
• Dépôt à vue	-	-	1 618 136	1 497 089	1 605 209
• Epargne	-	-	1 459 606	1 253 667	1 419 541
<b>9- Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>972 953</b>	<b>971 462</b>	<b>968 065</b>
<b>10- Capitaux propres (**)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>705 017</b>	<b>644 324</b>	<b>705 046</b>

(\*)Les charges générales d'exploitation au 31/03/2018 tiennent compte de la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017.

(\*\*) Les capitaux propres sont publiés hors résultats des périodes.

## **BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES**

### **I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels**

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

### **II- Méthodes comptables appliquées**

#### **II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts**

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

#### **II -2/ Provisions sur créances de la clientèle**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

#### **II -3/ Agios réservés**

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

#### **II -4/ Portefeuille titres d'investissement**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

#### **II -5/ Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

#### **II -6/ Conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

## **LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2018**

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 5 930,6 millions de dinars à fin mars 2017 à 6 069,0 millions de dinars à fin mars 2018, enregistrant ainsi une augmentation de 138,3 millions de dinars.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 5 100,9 millions de dinars soit une progression de 40,7 millions de dinars par rapport au 31 mars 2017. Cette hausse résulte essentiellement des dépôts à vue (8,1%) et de l'épargne (16,4%).

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 973,0 millions de dinars enregistrant une augmentation de 1,5 millions de dinars.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 26,8 millions de dinars ou 16,3% par rapport à la même période en 2017.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 15,0 millions de dinars, passant de 82,9 millions de dinars en 2017 à 97,9 millions de dinars pour la même période de 2018.

Le Produit Net Bancaire a atteint 93,9 millions de dinars à fin mars 2018 contre 82,1 millions de dinars pour la même période de 2017 soit une hausse de 11,8 millions de dinars ou 14,4%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 37,7% à fin mars 2018 contre 35,6% à fin mars 2017 soit une progression de 2,1 points de pourcentage sur une année glissante. Cette évolution résulte essentiellement de la constatation de la première tranche de la contribution au fonds de garantie des dépôts. En effet, compte non tenu de ladite charge le coefficient d'exploitation s'établit à 34,3 à fin mars 2018.

## **NOUVEAUX PRODUITS :**

### **Lancement du Pack Docteur**

Soucieuse de satisfaire les besoins spécifiques de chacun de ses clients, tout en veillant à leur proposer les produits et les services qui leur correspondent le mieux, AMEN BANK a lancé le « Pack Docteur », un pack complet de produits et de services, adaptés aux besoins des professionnels de la santé (médecins, dentistes, biologistes, pharmaciens,...).

### **Lancement de la « Carte Salaire » sur une puce 100% tunisienne**

Misant sur le savoir-faire Tunisien, AMEN BANK offre à ses clients du segment « Entreprises », la « Carte Salaire » (carte prépayée alimentée mensuellement, ou selon toute autre périodicité convenue à l'avance, sur ordre de l'employeur, du montant du salaire de l'employé), avec une puce 100% tunisienne. Cette carte totalement sécurisée permet de répondre aux attentes des entreprises, qui emploient un nombre important d'employés, n'ayant pas de comptes bancaires, dans le sens où elle leur évite une gestion fastidieuse lors de la distribution de la paye, induisant une lourde charge et un important risque, induit par la manipulation d'espèces.